

## → ENTRAIDE

La médiation animale en milieu carcéral offre des résultats très encourageants.



BORIS TAIEB / TAAC

# Les animaux entrouvrent les portes de la prison

Faisant de l'animal un médiateur entre l'intervenant et la personne incarcérée, la médiation animale stimule la prise de contact et permet au détenu de renouer avec sa propre humanité. En tissant des liens avec un animal, la personne retrouve la joie de s'occuper de quelqu'un, d'être responsable et de donner de l'amour. L'animal ne juge pas la personne enfermée. Mais qu'entend-on exactement par médiation animale ?

## La médiation animale

Le but de la médiation animale est la recherche des interactions positives issues de la mise en relation intentionnelle homme-animal. L'animal devient un accompagnant à travers sa capacité à être et à transmettre. La médiation animale est une pratique professionnelle, qui nécessite des intervenants possédant des compétences précises, et qui ne doit pas être confondue avec une pratique courante de loisirs autour de l'animal. Patricia Arnoux, instigatrice du projet à la maison d'arrêt de Strasbourg, a mis en place la médiation animale en collaboration avec la direction de l'établissement. Elle a commencé à travailler sur la prévention des suicides et la diminution des tensions au sein du quartier des mineurs. Puis son action a été étendue au quartier des femmes puis des hommes. Toujours avec succès !

## Les bienfaits

La présence et médiation animale (PMA) contribue à la prévention des sui-

cides et diminue les tensions en milieu carcéral. L'expérimentation initiée en septembre 2008 par la maison d'arrêt de Strasbourg et conduite par Patricia Arnoux et son association EVIDENCE a produit des résultats très encourageants. La présence de l'animal permet de parler de violence, de respect de l'autre, de responsabilité. Grâce à lui, tous les sujets peuvent être abordés sans rentrer dans l'intimité des cas personnels. Les surveillants constatent également une baisse significative des tensions et approuvent cette démarche originale permettant de véhiculer de l'humanité derrière et au-delà des barreaux.

## En pratique

L'intervenant vient chaque semaine accompagné de son chien et de deux autres espèces (lapin/rat, furet/chinchilla...) afin de rencontrer les détenus. Mais depuis septembre 2009, certains petits animaux domestiques demeurent également à la maison d'arrêt dans un local créé spécialement à cet effet. Chaque animal se voit attribué un référent qui devra répondre spécifiquement de lui. Une heure par jour, il a accès à ce local pour s'occuper de son animal, le nourrir, le sortir, nettoyer sa cage et jouer avec lui ! Les détenus concernés se sentent responsables d'un petit être vivant et mettent tout en œuvre pour améliorer son quotidien. Certains confectionnent des jouets, d'autres leur gardent des fruits...

## Le partenariat avec TAAC

TAAC (The Animal Affinity Club) est une association à but non lucratif dont l'objectif est de créer des partenariats publics et privés pour soutenir des programmes d'intérêt général autour du lien homme-animal. Actuellement, elle a pour vocation d'étendre la démarche en milieu carcéral à d'autres établissements pour en faire un programme soutenu par les Pouvoirs Publics.

## A l'avenir

Si Patricia Arnoux intervient en maison d'arrêt, elle déploie également son engagement indéfectible dans d'autres lieux fermés où la parole manque parfois cruellement. Maisons de retraite, instituts spécialisés, hôpitaux... De nombreuses structures voient ainsi leur quotidien humanisé par la présence de l'animal. Grâce au soutien et à la mobilisation de TAAC, elle se consacre à la mise en place d'une formation spécifique à la médiation animale en milieu carcéral afin de généraliser cette pratique au niveau national. Dès demain, des nouveaux métiers de médiateurs pourraient ainsi voir le jour et permettre à des jeunes de restaurer les liens entre les hommes grâce à un animal. Une très belle idée qui nécessite le soutien de tous !

## LIENS UTILES

[www.taac.fr](http://www.taac.fr) ou [www.evidence.fr](http://www.evidence.fr)